

Incidence potentielle de l'installation		Installation concernée ?	Si oui, nature et importance de l'effet
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui dans quel milieu ?	Oui	Le projet engendre un prélèvement d'eau à partir d'un forage. Il est équipé d'un système de disconnexion afin de pouvoir utiliser l'eau du réseau public en cas de débit insuffisant dans le forage. L'eau est utilisée pour l'abreuvement des animaux. Les volumes passeront de 1 162 m ³ à 3 360 m ³ par an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Non	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	Non	Des travaux ayant déjà été réalisés sont régularisés dans ce dossier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	Non	/
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune,	Non	Les constructions ayant été réalisées sont le V3, le jardin d'hiver du V1 et le tunnel de séchage de fientes. Ces constructions sont dans la continuité des bâtiments, ils ne se situent pas sur un espace protégé. Les constructions n'ont pas

	flore, habitats, continuités écologiques ?		engendré de destruction de haie bocagère.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	Non concerné	La zone Natura 2000 la plus proche du site est "Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères" (Fiche FR5300007) située à 7.8 kms à l'Ouest du site.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière présentées dans le paragraphe 1 ?	Non	Le site étant éloigné des différentes zones énumérées précédemment, le projet n'aura pas d'incidences sur celles-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Oui	La régularisation engendre une consommation d'espaces agricoles pour : V3, Tunnel et le jardin d'hiver
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	Non	/

	Est-il concerné par des risques naturels ?	Non	<p>Le risque sismique sur la commune de SAINT-CONNAN est de 2 sur une échelle de 5, c'est-à-dire faible.</p> <p>Le potentiel radon est de 3 en raison de la présence naturelle d'uranium dans le Massif Armoricaïn.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Oui	<p>Le site est sous protection sanitaire. Cela signifie que pour y pénétrer, il faut avoir l'autorisation de l'exploitant et respecter toutes les règles sanitaires comme le port d'une cote et de pédisacs, le lavage des mains, le stockage des cadavres hors du site...</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	Oui	<p>Les trafics concernent les camions de livraison d'aliments, les véhicules de société d'équarrissage, les camions de chargement et déchargement des animaux. Les transfert et épandage des fientes.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Oui	<p>Les nuisances sonores proviennent principalement des ventilateurs et turbines d'extraction d'air et des passages de véhicules lourds pour les aliments, les transfert d'animaux et des fientes..</p> <p>Notons que les bâtiments sont existants depuis plusieurs années et aucune plainte n'a été déposée</p>

			contre l'exploitant pour des nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Oui	Les odeurs proviennent principalement des extractions d'air composées principalement d'ammoniac ainsi que des déjections lors des transfert et du curage des poulaillers pendant le vide sanitaire. Les poulaillers se situent à plus de 100 m des tiers, ainsi l'impact sera limité.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Non	/
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Non	/
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Oui	L'élevage de poules pondeuses émet principalement de l'ammoniac et également d'autres gaz dans l'air, par l'extraction d'air des bâtiments, le stockage des effluents et leur épandage. Les rejets estimés à partir de l'outil GEREPE sont les suivants : 10 266 kg NH ₃ /an, 338 kg N ₂ O/an, 1 563 kg

			CH4/an, 4 133 kg TSP/an et 4 133 kg PM10/an
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Non	Les poulaillers sont nettoyés avec de l'air à haute pression. Il n'y aura pas d'effluents liquides.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	Oui	Les effluents produits sont essentiellement des fientes sèches de poules pondeuses. Une partie non maîtrisable du fait de l'accès au parcours plein air ne sera pas séchée.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Oui	Les ordures ménagères et les déchets de la collecte sélective seront évacués dans une déchetterie de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Les déchets vétérinaires seront repris par le vétérinaire de l'élevage. Les cadavres d'animaux seront stockés dans un bac équarrissage en attendant d'être repris par la SecAnim de PLOUVARA.
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Non	Le site est situé à plus de 500 m d'un ouvrage classé aux Monuments Historiques. Il se trouve à environ 300 m de la Chapelle du Logo qui n'est pas classée aux Monuments Historiques.

	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	Non	Les terres cultivées font déjà l'objet d'un épandage avec les fientes de poules. Le fait de sécher les fientes va permettre de réduire les odeurs lors des épandages.
--	--	-----	---

Notons que les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ni d'avoir des effets de nature transfrontalière.

Dans un périmètre de 2 Kms se trouve deux autres exploitations agricoles de tiers sur les sites de Trolan et Galbouan d'en bas.

Mr TOUZE est gérant de trois autres sociétés :

- La SCEA de KERHELLEC avec deux sites de poules pondeuses qui sont à plus de 3 et 8 kms .
- La SCEA la croix qui produit des œufs et des poulettes et qui est située à plus de 4 kms.
- La SARL les Jardins d'Yvette, qui est une société de transformation, granulation et de commercialisation des fientes sèches. Elle est située à plus de 8 kms du site.

7. Pièces jointes

P.j. n°1 - Plan de situation 1/25000°

P.j. n°2- Plan cadastral 1/2500^e

PLAN CADASTRAL
Ech : 1/2500



Site de "L'étang neuf"
22480 SAINT CONNAN
Section : ZA
Parcelles, n°: 7,85,86,84

LEGENDE

Habitations :

- Habitations tiers
- Habitations Mr TOUZE et ancien propriétaire

V1 : Poulailler volailles ponduses
avec jardin d'hiver

V2 : Poulailler désaffecté stockage
matériel culture

V3 : Poulailler volailles ponduses
en plein air et tunnel séchage

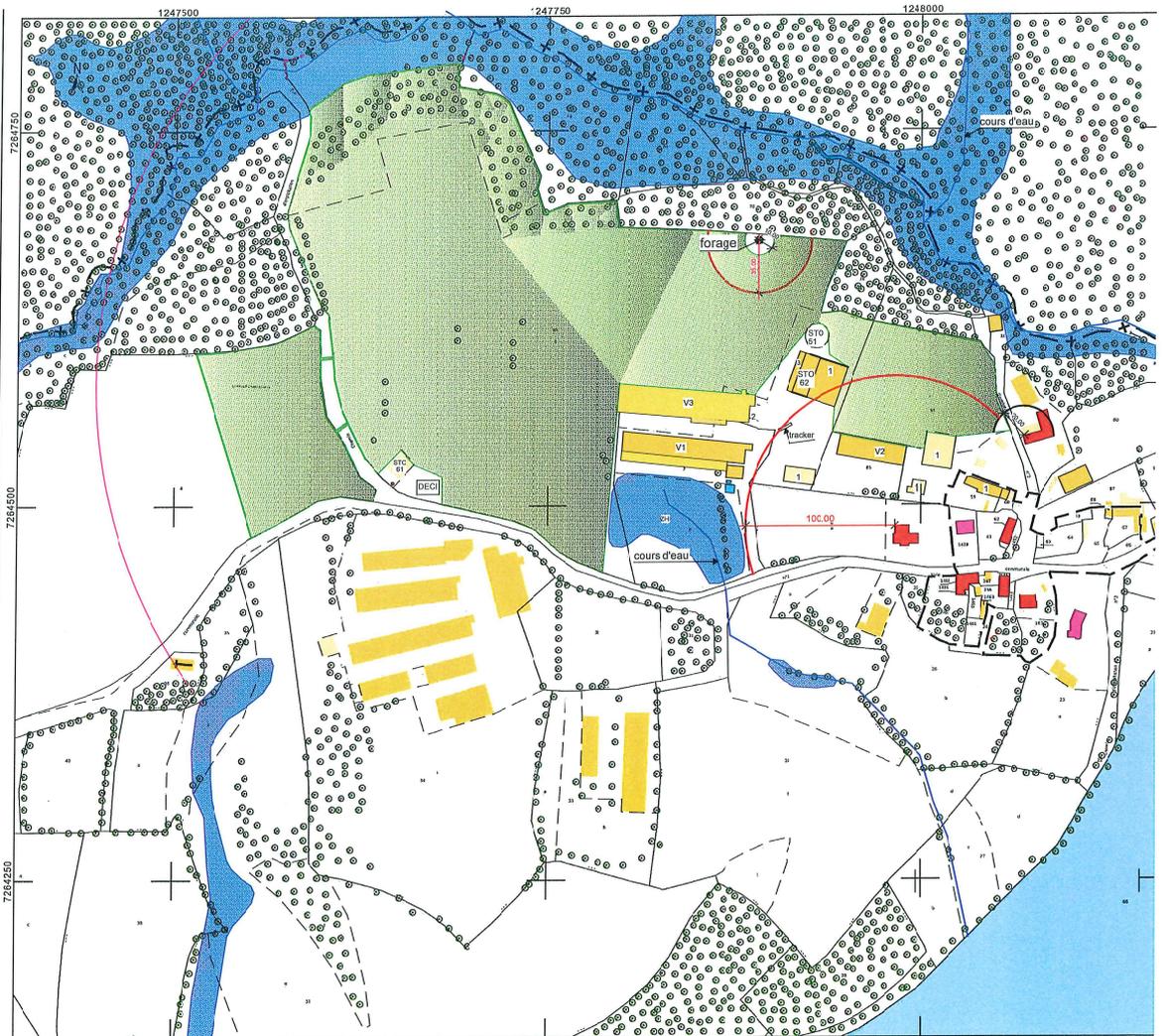
STO 51 : Fosse

STO 61 : Fumière

STO 62 : Fumière

1 : Hangar matériel agricole, remise
2 : Groupe électrogène extérieur
3 : Locaux de stockage

- Bac de stockage des ATM
(animaux trouvés morts) avant départ
- Forage
- Limite des 350 m pour le parcours
- Assainissement individuel
- parcours du poulailler V3
- Zone humide - ZH



P.j. n°3 - Plan de masse 1/1000^e

